

Rapport du
COMITÉ POUR LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS
CANADAGAP
présenté à la 89^e assemblée générale annuelle du
CONSEIL CANADIEN DE L'HORTICULTURE
Hôtel Westin Ottawa, Ottawa (Ontario)
Le 11 mars 2011

Président et membres du
Conseil canadien de l'horticulture

Nous poursuivons notre travail et, depuis un an, des étapes importantes ont été franchies pour donner une envergure internationale au Programme de salubrité des aliments à la ferme visant les cultures horticoles, un programme assez complexe.

Ce dernier est désormais agréé par l'Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire (IMSA), ce qui constitue une excellente nouvelle non seulement pour nos membres qui exportent leurs produits à l'étranger, mais aussi pour les détaillants canadiens qui exigent de tous leurs fournisseurs un agrément reconnu partout dans le monde. Cette évaluation comparative de l'IMSA nécessite et nécessitera que l'on apporte des modifications au Programme, mais nous sommes bien placés pour le faire et nous conserverons ce degré essentiel de crédibilité et de reconnaissance.

Nous atteignons les objectifs fixés en matière de rendement financier grâce à la gestion diligente du personnel de gestion qui est, à mon avis, des plus compétents, ce qui nous permet de gérer efficacement et de réduire au minimum les implications financières du Programme.

Le nombre de nos membres est quelque peu en deçà de certaines de nos prévisions, mais l'évolution du marché international et les récents événements qui sont survenus aux États-Unis laissent présager que nous atteindrons nos objectifs avec le temps.

Au cours de la dernière année, nous nous sommes penchés sur un projet particulièrement intéressant : évaluer la possibilité de fusionner le programme du CCH avec celui de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL). Une étude a d'ailleurs été menée sur le sujet afin d'évaluer les avantages, les inconvénients et les implications d'une telle initiative. Au CCH, nous avons toujours été très conscients des avantages en matière de responsabilité que procurerait le fait de voir le Programme être exécuté de façon indépendante. Cette étude porte justement sur les conditions qui nous orienteraient dans cette direction. Je vous invite donc à consulter le rapport et la résolution découlant de ce travail afin de prendre connaissance des avis formulés et de participer au processus décisionnel à ce sujet.

Pour terminer, j'aimerais remercier chaleureusement l'équipe du bureau national du CCH pour le soutien et l'excellent travail de collaboration dont elle fait preuve continuellement et, bien entendu, Heather et son équipe, dont le dévouement et la compétence incomparables nous ont

aidés à franchir toutes ces étapes. Et MERCI à tous les bénévoles du Comité directeur et du Comité consultatif technique!

Le tout respectueusement soumis au président et aux membres du Conseil canadien de l'horticulture par le président du Comité pour la salubrité des aliments.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Paul LeBlanc', with a stylized flourish at the end.

Paul LeBlanc
Président du Comité pour la salubrité des aliments